RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Strahlmittel Kunststoffgranulat

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées
Compositions de moulage Aminoplast, durcies. Le produit est un mélange complexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur
joke Technology GmbH
Asselborner Weg 14-16, D-51429 Bergisch Gladbach
Téléphone +49 (0) 22 04 – 8 39 - 0, Fax +49 (0) 22 04 – 8 39 - 60
E-Mail info@joke.de
Internet www.joke.de

Service des renseignements
Markus Abstoss
Téléphone +49 (0) 22 04 – 8 39 - 577
Fax +49 (0) 22 04 – 8 39 - 60
E-mail (personne compétente):
m.abstoss@joke.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence
Vergiftungs-I-Z. Freiburg
Téléphone +49 (0)761 19240
INERIS DRC/VIVA/EVEC, France; Telephone: +33 8 2020 1816

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Consignes en cas de risques physiques
non applicable

Consignes en cas de risques pour la santé
non applicable

Consignes en cas de risques pour l'environnement
non applicable

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges
Description
Matières plastiques obtenues par polycondensation de résines d'urée, de résines phénoliques, de polyester ou de mélamine.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
Remarques générales
Aucune mesure spéciale requise.

Après inhalation
Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Après ingestion
Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible.

! RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
mousse
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés
jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut causer de graves problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence
Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation
Enlevez toute la poussière qui s'est formée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits
Ne stockez pas le produit près de flammes nues, de sources de chaleur ou d'ignition.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Stockage: au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Remarques complémentaires
Non applicable au produit durci.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire
masque de protection

Protection des yeux
lunettes de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	**Couleur**	**Odeur**
granulé	variable, selon la coloration	caractéristique

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
Température d´ébullition/plage d´ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	> 500 °C				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	1,5 g/cm3				
Densité en vrac	800 - 850 g/l				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	non déterminé				
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Viscosité Aucune donnée disponible	non déterminé				

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
En combinaison avec une concentration élevée de poussière dans le lit fluidisé et des étincelles.

9.2. Autres informations
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique
stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter
Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles
Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun, lorsqu'il est utilisé comme prévu.
La décomposition thermique au-dessus de 500 ° C environ peut entraîner la formation de produits de décomposition dangereux tels que la fumée, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

Décomposition thermique

Remarque Pas de décomposition jusqu'à 500 ° C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité
Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Compte-tenu de la consistance du produit, pas de dispersion dans l'environnement possible. De ce fait, en l'état actuel de nos connaissances, les effets écologiques néfastes sont peu vraisemblables.

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
12 01 05	déchets de matières plastiques d'ébarbage et de tournage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime IMDG
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Autorisations
Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage.

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau - Auto-classification (RFA)
nwg - ne présent pas de risque de contamination des eaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

! RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses
Les informations contenues dans ce document concernent uniquement le produit désigné.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.1